

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 18 (1926)
Heft: 1

Artikel: Le pèlerinage à Moscou
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

continu dans la maison, 9 jours après cinq ans et 12 jours après dix ans.

Dans la *F. O. M. H.*, ainsi que nous l'avons dit, les horlogers n'ont pas de vacances payées. Les installateurs d'appareils de chauffage et les ferblantiers en reçoivent; elles sont garanties par un contrat collectif. La grande industrie en assure par contre sans contrat. L'association patronale en fixe le maximum. Moins larges que les industriels en soieries, les années de service passées dans une entreprise membre de l'association, ne sont comptées à l'ouvrier que pour au plus deux ans et à la condition qu'il ait au moins 35 ans d'âge.

La Fédération du *papier et auxiliaires des arts graphiques* a obtenu dans l'industrie du papier à la suite de ses mouvements de 1917—1920 le beau résultat de 3 jours de congé après trois ans d'activité dans la maison, 6 jours après dix ans et 12 jours après vingt ans. D'un autre groupe de fabricants de papier occupant 450 ouvriers: après trois ans 3 jours, cinq ans 4 jours, sept ans 5 jours, neuf ans 6 jours. Toutefois, sans contrat collectif.

Les membres de cette fédération travaillant dans les imprimeries jouissent de vacances d'une durée identique aux *typographes*. Elles sont d'une durée de 6 à 21 jours dans les imprimeries coopératives et dans quelques établissements privés. De trois à douze jours dans la plupart des autres imprimeries.

On le voit, les vacances payées se sont de plus en plus généralisées. Elles sont dans la presque totalité des cas la résultante d'une action syndicale méthodiquement menée. Même là où elles sont accordées bénévolement, l'activité syndicale n'y est pas étrangère.

Notre statistique n'embrasse que les travailleurs affiliés à l'une ou l'autre de nos fédérations groupées dans l'Union syndicale suisse. Ce ne sont pas les seuls à bénéficier de congés annuels payés. Les employés affiliés dans la *Fédération suisse des sociétés d'employés* pourraient certainement présenter une statistique tout aussi éloquente. Dans le commerce et dans les bureaux d'établissements privés, les vacances payées y sont la règle.

Cette constatation réjouissante nous permet de conclure que le jour où l'on s'avisera de légiférer dans ce domaine, nous n'aurons en Suisse qu'à consacrer légalement un état de fait existant depuis longtemps dans la pratique.

Le Conseil d'administration du Bureau international du travail se prononcera dans sa prochaine session sur le point de savoir si cette question des congés payés doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la conférence internationale de 1927. Le but serait alors l'adoption d'une convention internationale fixant des congés annuels payés aux salariés de tous les pays. Les représentants ouvriers sont acquis à ce projet dont il a été déjà souvent question au conseil d'administration. Ils feront ce qui est en leur pouvoir afin de généraliser dans le monde entier la réalisation d'un bienfait que les classes aisées et privilégiées furent trop longtemps seules à en apprécier les avantages.

Ch. Schürch.



Le pèlerinage à Moscou

Une des expressions qu'on trouve très fréquemment dans la presse communiste, outre celle du « front unique », est la suivante: « Envoyez des délégations ouvrières en Russie ». Cette exhortation faite sans cesse aux ouvriers a eu pour effet que ceux-ci ont çà et là pris des résolutions par lesquelles l'Union syndicale est invitée à envoyer de telles délégations en Russie pour y étudier la situation. C'est là une question qui se laisse

naturellement discuter. Cependant il est singulier de constater que chaque fois qu'une proposition pareille est acceptée, on tend à la représenter comme une victoire communiste, ce qui paraît prouver que les communistes se sont modérés.

Dans les milieux syndicaux on s'est occupé déjà en 1920 de l'idée d'envoyer des délégations en Russie. La Fédération syndicale internationale voulait envoyer une délégation et le Bureau international du travail préparait également un voyage avec un programme très étendu, voyage auquel devaient participer les représentants ouvriers de presque tous les pays européens. Toutefois l'affaire n'aboutit pas, parce que les Russes, respectivement le gouvernement des soviets, firent des difficultés. La situation russe présente pour l'Europe occidentale aujourd'hui encore maintes choses nouvelles et particulières, de telle sorte qu'un voyage en Russie serait certainement d'un grand intérêt. Quant à savoir si, comme les communistes le croient, les délégués sont revenus convaincus que les méthodes bolchévistes sont les bonnes, cela est une autre question. Pour ce qui nous concerne, cette hypothèse n'entre pas en considération. Il ne s'agit pour nous que de connaître les choses telles qu'elles sont en réalité. S'il y a quelque chose de bon dans un système, il ne faut pas en conclure que tout est bon; pas plus que lorsque quelque chose est mauvais l'on a raison de tout considérer comme mauvais.

Pour qu'un tel voyage réponde à ce qu'on attend de lui, il faut que les délégués qui y participent aient une entière liberté de mouvement. C'est seulement ainsi qu'ils peuvent se rendre compte de la situation exacte. Un grand obstacle à la liberté de mouvement en cause est constitué par l'ignorance de la langue russe de la part des délégués. Ceux-ci sont, pour autant qu'ils n'ont pas séjourné précédemment déjà longtemps en Russie, obligés d'avoir recours à des interprètes. Or, les interprètes mis à disposition par les autorités russes ne présentent pas les garanties d'impartialité requises. Ils ne feront voir aux visiteurs et ne leur traduiront que ce qu'il plaît au gouvernement de ne pas dissimuler. Cela est d'autant plus facile dans un pays aussi vaste que la Russie et avec des conditions d'existence aussi variées. Si l'on tient compte en outre des manifestations de tous genres, parades de l'armée rouge, etc., dont ces visites sont encadrées, on comprendra aisément que les observations faites au cours d'un tel voyage ne peuvent pas être bien riches, à moins que le séjour en Russie ne se prolonge plusieurs mois.

La première condition serait donc de pouvoir choisir librement son interprète.

On peut lire dans plusieurs résolutions votées par des syndicats le passage suivant: « L'assemblée désire qu'il soit aussi nommé comme délégué un membre de son groupe. » Abstraction faite de la question financière (il faut compter environ 3000 francs pour un délégué et son interprète), il nous semble toutefois qu'on se représente la chose comme un voyage d'agrément. Il ne suffit pas de faire uniquement sa valise et se réjouir de toutes les curiosités que promet le voyage. Si la dépense nécessitée par ce voyage ne doit pas être vaine, il est indispensable que les délégués s'occupent déjà avant leur départ de la question russe de façon approfondie. C'est seulement ainsi qu'ils seront à même d'ouvrir l'œil à la bonne place et de poser les questions opportunes. En outre, un programme détaillé du voyage doit être établi et les délégués doivent se répartir la besogne. Ce programme de travail doit constituer la base de toutes les investigations. Il importe bien peu au délégué ainsi qu'à ceux qui l'ont envoyé qu'on lui remette en Russie de volumineuses statistiques sur toutes sortes de choses s'il n'est pas en état de vérifier les bases qui ont servi à l'établissement de cette statistique. Inutile, en effet,

d'envoyer des délégués en Russie uniquement pour qu'ils remplissent leurs valises de statistiques. Celles-ci peuvent être envoyées par la poste à meilleur marché. La statistique peut tout au plus servir de documentation aux observations faites. Toutefois, lorsque ces dernières font défaut, les plus beaux tableaux statistiques sont sans valeur.

Ces dernières années plusieurs milliers de voyageurs se sont rendus en Russie. Les rapports qu'ils ont ensuite publiés sur ce pays mystérieux, sont des plus contradictoires. Tous ceux qui sont partis en croyant à l'avenir de Moscou n'en sont pas revenus avec la même foi. D'autre part, maints visiteurs ont été fascinés de telle sorte que les côtés désavantageux du régime ne leur sont pas apparus. E. Fimmen, un ami du gouvernement bolchéviste, avoue lui-même qu'on a en Russie la tendance de montrer la situation sous le jour le plus favorable, tendance qui est en somme bien naturelle.

Un ouvrier de la Neumühle, envoyé en 1921 en Russie par son syndicat, tint après son retour plusieurs conférences sur ce qu'il avait vu. Il ne fit cependant pas grande impression. Le voyage avait été en quelque sorte improvisé et, partant, l'argent qu'il avait coûté avait été dépensé en pure perte.

Dans le N° 47 de la *Deutsche Metallarbeiterzeitung*, parut un rapport d'un délégué concernant un voyage fait dans les mêmes conditions en Russie sous les auspices du parti communiste. L'auteur de cet article constate que le gouvernement russe essaye par tous les moyens de créer quelque chose de meilleur. Mais il dit aussi qu'il existe la tendance de représenter aux visiteurs la Russie sous un autre aspect que celui qu'elle a en réalité. Il s'exprime notamment en ces termes :

« Je sais très bien que plusieurs des délégués venus avec moi ont été fortement influencés par la façon dont nous avons été reçus. En outre les interprètes déployaient un grand zèle pour effacer toute mauvaise impression que nous aurions pu avoir. Un camarade de la délégation me déclara qu'il lui avait été menti trois fois et des plus effrontément. La chose était si manifeste qu'un idiot s'en serait aperçu. »

Il est naturel que de telles critiques nous rendent sceptiques. En effet, à quoi sert un voyage si l'on nous traite avec méfiance et si l'on ne cherche qu'à nous raconter des mensonges ? Cette méfiance s'accroît lorsqu'on apprend que l'Internationale des mineurs, qui avait voulu au cours de cet été envoyer une délégation en Russie, fit les singulières expériences ci-après : La Fédération des mineurs allemands aurait voulu désigner elle-même l'interprète qui devait accompagner cette délégation. Il s'ensuivit que l'autorisation d'entrer en Russie lui fut refusée. Attendu que l'affaire nous intéressait, nous avons écrit au comité central de cette fédération pour le prier de nous renseigner. Sa réponse du 2 décembre 1925 confirma ce que nous avions appris. Le passage essentiel de cette lettre a la teneur suivante :

« Il est exact que nous nous soyons occupés de la question d'envoyer une délégation en Russie. La suggestion émanait de la Fédération internationale des mineurs, en particulier de ceux d'Angleterre. Cependant le gouvernement soviétique fait toutes sortes de difficultés au sujet de l'interprète qui doit accompagner notre délégation. Il en fait de même à l'égard de l'interprète de la fédération belge. Ce point figurait pour la troisième fois à l'ordre du jour de la dernière séance du comité international siégeant à Paris les 9 et 10 novembre 1925. Nous avons signalé alors que notre organisation avait eu mille peines à trouver un interprète. Nous avons tout d'abord proposé le Dr Bienstock. Celui-ci ne fut pas agréé, parce qu'il avait soi-disant fait mener campagne contre le gouvernement soviétique. Après quoi nous avons proposé Salomon Schwarz qui avait

servi dans l'armée rouge et qui avait travaillé au Ministère bolchéviste de la guerre. Ce candidat ne fut pas agréé non plus. Notre organisation fit encore d'autres démarches pour trouver un traducteur approprié. Nous nous sommes adressés au Dr Herz ainsi qu'au camarade Stein du *Vorwärts*, mais également sans obtenir le résultat désiré. »

Le gouvernement soviétique allègue que ce sont des « contre-révolutionnaires ». Il s'agit là en réalité de « Menschewiki », c'est-à-dire de socialistes. L'attitude contradictoire du gouvernement russe se révèle néanmoins par le fait qu'il laisse voyager dans le pays en même temps des milliers de patrons, banquiers, membres de gouvernements bourgeois, journalistes bourgeois, donc tous des ennemis à mort du bolchévisme. Il est impossible de ne pas conclure de cette attitude que le système adopté consiste à éloigner tous les éléments qui connaissent la Russie à fond et auxquels on ne peut, de ce fait, faire prendre des vessies pour des lanternes.

Nous comprenons fort bien qu'à la suite des bouleversements formidables survenus pendant la guerre et la révolution, il soit nécessaire de faire des efforts extraordinaires pour remettre en marche la production nationale. Le but visé est d'autant plus difficile à atteindre que le niveau d'éducation du peuple russe laisse encore beaucoup à désirer, bien que certains progrès aient été réalisés dans ce domaine depuis 1918, ce que nous plaignons à reconnaître. Quant à savoir si ces progrès ont été réalisés dans le sens originel de l'action bolchéviste, cela est une autre question. Pour nous, européens d'Occident, ce qui nous intéresse en première ligne, c'est de déterminer quels furent les motifs qui aboutirent à la révolution économique.

C'est pourquoi, il y a environ une année, nous avons suggéré à la Fédération syndicale internationale l'idée d'envoyer en Russie, en corrélation avec les pourparlers envisagés avec les syndicats russes, une délégation composée de représentants des organisations nationales, délégation qui aurait à travailler suivant un programme minutieusement établi. Une délégation constituée de la sorte serait en mesure de faire un exposé objectif et circonstancié de la situation. Il est évident qu'ici également la condition : entière liberté de mouvement des délégués et libre désignation des interprètes, est de rigueur.

Si le gouvernement russe n'a véritablement pas d'autre intention que de permettre aux ouvriers occidentaux de juger de visu la situation économique russe, il ne peut qu'être content de recevoir de telles délégations. Si, d'autre part, il a l'arrière-pensée de faire servir de telles délégations à donner une nouvelle impulsion à la théorie du front unique, les échecs subis jusqu'à maintenant devraient lui avoir démontré qu'il n'a pas atteint le but visé. Effectivement jusqu'à ce jour les rapports contenaient des assertions contradictoires et il ne fut rien tenté pour dissiper l'atmosphère de méfiance engendrée.

Nous avons déjà abondamment exposé que la théorie du front unique ne peut conduire à aucun résultat pratique tant que l'Internationale communiste regarde les syndicats comme troupes devant servir à la réalisation de ses visées.

Or, il est permis de se demander quelle valeur pratique cela peut avoir de constituer dans le pays, sous l'instigation communiste, des comités spéciaux chargés de faire de la propagande systématique pour l'envoi de délégations en Russie. Quel profit peut-il en effet y avoir à déléguer une demi-douzaine ou même une douzaine de délégués pour voyager six semaines en Russie sous la direction d'hommes de confiance et d'interprètes choisis. A leur retour les uns rapporteront dans un sens,

les uns dans l'autre et nous ne serons pas mieux informés qu'auparavant.

Même si le voyage est organisé et exécuté dans les conditions que nous avons énoncées plus haut et s'il est présenté un rapport uniforme et objectif et que celui-ci soit favorable aux méthodes russes, cela nous prouverait bien peu de chose. Nous ne sommes pas en Russie. Les méthodes bonnes à employer dans ce pays ne doivent pas nécessairement être appropriées pour notre pays. Comme par le passé, notre tactique devra s'adapter aux nécessités de la Suisse et nous ne pouvons donc prendre comme base les mots d'ordre de la troisième Internationale.

Finalement nous devons encore faire remarquer expressément que les syndicats suisses ont d'autres devoirs plus urgents que de discuter toute l'année sur la question d'un front unique imaginaire ou sur la nécessité d'envoyer une délégation en Russie. Etudions notre pays, appliquons-nous à parfaire ici le front unique des ouvriers, des salariés à traitement fixe, renseignons-nous sur les difficultés que rencontre le travail chez nous, à la ville et à la campagne. Occupons-nous dans nos assemblées des questions de politique sociale et économique suisse. Complétons nos connaissances dans ce domaine. C'est là la première, la deuxième et la troisième exigence d'une politique syndicale bien ordonnée.



A la commission syndicale suisse

(Résumé des délibérations.)

La commission syndicale suisse s'est réunie le 1^{er} décembre 1925 à Olten. Etaient présents: 30 délégués de 12 fédérations, 10 représentants de cartels syndicaux cantonaux, 1 invité du Parti socialiste.

En ouvrant la séance, le président Schneeberger rappela les services considérables rendus à la classe ouvrière par le camarade Greulich, décédé depuis notre dernière session, et l'assemblée se leva pour honorer sa mémoire.

Le rapport du comité syndical, qui fut adressé aux membres, mentionnait entre autres, les points suivants:

L'étude concernant l'introduction d'une assurance-vieillesse et invalidité en faveur des employés des organisations syndicales doit être poursuivie. La réponse donnée au Conseil fédéral au sujet du *tarif douanier* fut approuvée. En ce qui concerne la recommandation au sujet des *loisirs ouvriers*, la commission décida de remettre ce dossier à la fraction socialiste aux Chambres fédérales pour qu'elle y présente notre point de vue. Une enquête faite par le secrétariat sur les *congés ouvriers payés* sera publiée dans la *Revue syndicale*. La collecte faite en faveur des ouvriers papetiers de Landquart a produit la somme de 10,672 fr.

Le comité s'est occupé de différends surgis dans des cartels syndicaux locaux et cantonaux et de diverses autres questions d'ordre interne, ainsi que de la création d'une *banque syndicale*.

Plusieurs organisations ont demandé l'envoi d'une délégation en Russie; le point de vue soutenu par le comité de l'Union syndicale fut approuvé. Le reliquat de la collecte faite en son temps en faveur de la classe ouvrière nécessiteuse d'Allemagne fut remis aux *ouvriers à domicile de l'industrie du textile* qui passent en ce moment par une grave crise économique.

Le camarade Dr *Max Weber* a été appelé au poste nouvellement créé au secrétariat de l'Union syndicale de collaborateur pour les questions économiques.

Pour remplacer le camarade Greulich dans la *commission fédérale des fabriques*, la commission syndicale

proposera le camarade *Meister* de la fédération des services publics. Comme représentant au *conseil d'administration de la Caisse nationale des assurances*, le camarade *Reichmann* de la fédération du bâtiment.

L'assemblée adopta ensuite le projet d'entente avec l'Union suisse des sociétés de consommation, que lui soumettait la commission spéciale qui avait été désignée à cet effet.

La question du logement et la protection des locataires donna lieu à un intéressant débat introduit par un rapport du camarade Dürr. Une résolution présentée par le camarade Schürch, ainsi que diverses propositions faites concernant l'activité future de la classe ouvrière et de ses représentants dans le problème du logement ont été renvoyées à l'étude d'une commission spéciale composée des camarades Dürr et Schürch de l'Union syndicale, Wyss du cartel syndical de Zurich, Oprecht de la Fédération des services publics et Gropierre de la F. O. M. H.

Une autre commission spéciale a été instituée pour étudier la question de l'introduction de l'*assurance vieillesse-invalidité-survivants dans les syndicats*. Elle est composée des camarades Fischer (C. T. A.), Schlumpf (typographes), Meister (services publics), Dürr et Schürch.

Après avoir entendu un rapport du camarade Schürch sur les conventions et recommandations adoptées à la *conférence internationale du travail de 1925*, l'assemblée décida d'en recommander la *ratification* au Conseil fédéral.

Sur une proposition du camarade Max Willhelm (C. T. A.), l'assemblée adopta la résolution suivante au sujet de l'interdiction du *travail de nuit dans la boulangerie*:

« La commission syndicale suisse, réunie à Olten le 1^{er} décembre 1925, après avoir entendu un rapport du comité de l'Union syndicale suivi d'une vive discussion, prend connaissance que la 7^{me} conférence internationale du travail, tenue à Genève en 1925, a adopté par 81 voix contre 26, une convention internationale portant suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

L'assemblée prend en outre connaissance que les ouvriers boulangers organisés dans la Fédération du C. T. A., demandent la ratification de cette convention par les autorités fédérales.

Conformément à la décision du congrès syndical de Lausanne en 1924, la commission syndicale suisse assure les ouvriers boulangers de tout son appui pour la réalisation de leur revendication.

La commission syndicale regrette et condamne l'attitude prise par la direction de l'U. S. C. dans cette question pour l'appui qu'elle donne ainsi aux patrons boulangers réactionnaires en leur fournissant des armes importantes dans la lutte contre la suppression légale du travail de nuit dans la boulangerie.

La commission syndicale charge le comité de l'Union syndicale d'entrer sans tarder en relation avec les organisations politiques et économiques intéressées, pour que la ratification de cette convention soit encouragée par leur appui auprès du Conseil fédéral. »

L'assemblée adopta ensuite la résolution suivante au sujet du vote du 6 décembre concernant l'*introduction d'un article constitutionnel relatif à l'assurance-invalidité-survivants*:

« La commission syndicale suisse, réunie à Olten le 1^{er} décembre, confirmant la décision prise le 9 juillet 1925, invite toute la classe ouvrière et celle des employés à lutter énergiquement en faveur de l'introduction de l'article constitutionnel et à voter oui le 6 décembre 1925. »

Elle adopta de même la résolution ci-après concernant la *terreur fasciste en Italie*: